



Envoyé en préfecture le 03/10/2023  
Reçu en préfecture le 03/10/2023  
Publié le 03/10/2023  
ID : 063-200071199-20230925-CCPL\_2023\_114-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	38 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 15 septembre 2023  
Date d'affichage : 15 septembre 2023

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Villeneuve-les-Cerfs.

Présents avec voix délibérante :

Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE  
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY  
Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Gilles MAS

Absents :

Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Roland GENESTIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-114 : MOBILITE - BUS DES MONTAGNES ET BUS DE NOËL

Rapporteur : Luc CHAPUT

Le département du Puy-de-Dôme reconduit le dispositif du « Bus des montagnes » pour le sommet de l'élevage, le 3 octobre 2023. Le dispositif sera également probablement reconduit pour le marché de Noël en décembre.

Ce dispositif permet aux habitants du territoire de se rendre aux manifestations d'ampleur au tarif unique de 3 € aller-retour.

Le reste à charge est financé par l'EPCI et le département.

Plaine Limagne est invitée à mettre en place cette opération sur son territoire.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser Plaine Limagne à prendre part au dispositif de Bus des Montages pour le sommet de l'élevage ;
- d'autoriser Plaine Limagne à prendre part au dispositif de Bus de Noël pour le marché de Noël si le département reconduit l'opération ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les on, mois et jour ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Le président,

Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 03 octobre 2023

Le président,

